

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

# TRAVAUX DU CENTRE DE RECHERCHES SEMIOLOGIQUES

sous la direction de M. Jean-Blaise GRIZE

## **L'argumentation et le résumé**

par **Georges Vignaux, Neuchâtel**

No 10 – Mars 1971

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Centre de recherches  
sémiologiques

Archives

Archives

## L'ARGUMENTATION ET LE RESUME

par Georges VIGNAUX, Neuchâtel

<u>Sommaire :</u>	<u>page</u>
Introduction	1
1. Le résumé	4
1.1) Le résumé. Notions générales	4
1.2) Le résumé et la concision stylistique	5
1.3) Le résumé en pédagogie	6
1.4) Le résumé documentaire	8
1.5) La rhétorique et le résumé	10
1.5.1) La rhétorique et ses parties	10
1.5.2) Le résumé rhétorique	11
1.6) Le résumé. Conclusions générales	12
2. L'argumentation et le résumé	15
2.1) Pourquoi résumer une argumentation ?	15
2.2) Comment résumer une argumentation ?	18
2.3) Les articulations du sens dans l'argumentation	22
2.4) Signification et sens dans le discours	26
2.5) Le discours argumentatif en situation	28
2.6) Compléments à l'analyse du discours argumentatif	29
2.6.1) Les parties du discours	29
3. Récapitulatif : résumer un discours argumentatif	32
3.1) Technique	32
4. Annexes : résumés et découpages de discours en argumentèmes	35

## Introduction

Les bons maîtres de nos scolarités nous avaient enseigné en particulier, à résumer. On nous suggérait alors de dégager le plan d'un texte et les pensées d'un auteur, selon une démarche dont la finalité était de décrire l'oeuvre comme traduisant la personnalité de celui qui l'avait produite.

Nous avons aujourd'hui pour problème d'analyser des discours considérés comme textes, en vue de rendre compte des stratégies argumentatives. C'est dire que les techniques d'analyse ne sont notre objet que dans la mesure seulement où elles peuvent amener à isoler les critères qui permettent de qualifier un discours d'argumentatif, en montrant particulièrement les relations établies par l'auteur du discours dans son exposé.

Tout discours respecte ainsi une organisation même si ce plan n'est pas toujours explicitement marqué. Tout discours porte sur un thème et véhicule un certain nombre d'idées-forces relatives à ce thème. Tout discours enfin exprime la position de son auteur sous la forme de relations posées, niées ou modalisées entre les sous-thèmes ou les thèmes particuliers que les conditions de production du discours ont amené l'auteur de ce discours à associer au thème principal.

Est-il possible donc de dégager objectivement ce thème principal et de distinguer les sous-thèmes qu'enchaîne le discours? Il faut considérer en effet que ces sous-thèmes ne sont pas seulement des parties exposées successivement mais aussi des unités de sens contribuant au sens général du discours et fonctionnant selon une structure argumentative où les relations générales sont à la fois dépendantes et influent sur les relations internes à la composition des sous-thèmes. L'hypothèse est qu'il existe un fonctionnement

général des arguments du discours distribués en groupements partiels ou argumentèmes qui sont autant d'unités de sens locales.

Il peut apparaître arbitraire de fractionner l'étude du fonctionnement global du discours en deux parties dont l'une serait une cartographie des manifestations du sens et l'autre l'armature logico-discursive des relations interparties et interphrases. Nous l'avons tenté cependant, pour des raisons essentiellement méthodologiques. Ainsi, nous avons voulu d'abord déterminer la possibilité d'analyser un discours en thèmes de façon à traduire ses enchaînements de surface non pas seulement en parties d'un plan général mais aussi en relations sémantiques simples. Dans une étude ultérieure, nous nous proposons d'aborder l'analyse des mécanismes de procès et des modalisations aspectuelles soulignant la position de l'orateur vis-à-vis des significations véhiculées par son discours.

La première question qui se posait à nous revenait par conséquent à se demander : est-il possible de saisir l'essentiel de ce que signifie un discours, ce qu'il dit et comment il le dit? En d'autres termes, comment résumer un discours sans pour autant en altérer les sens ni interpréter ceux-ci trop subjectivement? Comment surtout rendre compte des oppositions, juxtapositions ou renforcements entre les unités significatives, c'est-à-dire des enchaînements entre ces unités?

Le problème était à la fois d'ordre sémantique et de type syntaxico-logique. Nous nous sommes ainsi penchés sur la question générale du résumé et sur la pertinence d'une analyse donnant en résultat les parties du texte et les modes d'organisation et de groupement sémantiques des phrases. Le produit obtenu est encore le reflet de notre volonté de sténographie modeste. Son intérêt peut venir cependant de la mise en évidence des possibilités qui se dessinent de systématiser certaines procédures dans les contenus. On peut con-

cevoir ainsi que l'argumentation est aussi la production de relations entre les actes, les situations et les représentations qui font l'objet du discours et qu'évoque l'orateur.

## 1. Le résumé

### 1.1) Le résumé - Notions générales

La notion de résumé doit sa définition commune à toute une pratique sociale où le rôle des activités administratives n'a cessé de devenir important. On peut supposer qu'avec l'apparition de la chose publique, la nécessité a surgi très vite de comptes rendus suffisamment circonstanciés mais nécessairement concis <sup>(1)</sup> permettant une gestion prudente mais rapide. Ainsi Marmontel rappelle : "La règle générale que prescrit Cicéron pour le résumé de la cause, c'est de n'y rappeler que les points importants, et de donner à chacun deux le plus de force, mais le moins d'étendue qu'il est possible." (Oeuvres, t.IX.,p. 242). Ces 'points importants' - est-il nécessaire de le souligner - ne sont que la traduction des finalités du discours ou du texte, de ce que l'auteur a décidé de considérer comme important.

Le résumé reste donc dépendant de la personnalité de son auteur; les règles codifiant son élaboration restent suffisamment imprécises pour le permettre. On imagine alors quelle peut être son influence lorsqu'en dépend la décision à prendre. Un exemple frappant en est ainsi la constitution des pièces d'instruction d'un procès et l'usage qu'on peut faire des résumés de l'affaire ou de certaines circonstances. C'est alors le problème délicat de l'interprétation juridique des faits, problème qui peut à l'occasion concerner certains pamphlétaires. Nous retrouvons ainsi dans les Procès de P.L. Courrier ce passage significatif : "Toutes ses raisons (du procureur du roi)...furent encore étendues, développées, amplifiées dans le résumé très prolixe qu'en fit Monsieur le

-----  
 (1) M. Spentels, Dictionnaire du style et des usages administratifs, Bruxelles, SODI, 1967.

Président".

On peut mettre en effet dans la composition d'un résumé tous les éléments qu'il est supposé résumer; on peut aussi choisir certains de ces éléments de la façon la plus positive ou la plus négative qui soit. Il y a là matière à argumenter. J.-J. Rousseau que les circonstances pouvaient conduire à ce dernier exercice, se réfère même dans une Lettre à l'archevêque de Paris à la conception du résumé qui lui semblait être celle du Christ : "Quand il (Jésus) résumait la loi et les prophètes, c'était bien plus dans des actes de vertu que dans des formules de croyance".

En bref, pour ne pas dire en résumé, si nous revenons aux dictionnaires, résumer cela signifie "rendre en moins de mots, plus brièvement" (2) ou encore "repré- senter sommairement les points les plus importants d'une discussion, d'un discours". (3)

#### 1.2) Le résumé et la concision stylistique

Puisqu'il peut s'agir de dégager les points les plus importants d'un exposé, on voit que l'opération de résumer peut directement répondre à des intentions stylistiques. "C'est une qualité essentielle du style, écrit Lanson que la concision. Il faut d'une part se rappeler que l'art est un choix, qu'on ne peut tout dire, que le style, comme l'art, vit de sacrifices". (4)

Ainsi tout un modèle du style est proposé qui conduit le lecteur des traités de stylistique à sabrer les épithètes et les adverbess superflus, à éviter les conjonctions parasites et à supprimer toute redondance. Des tournures équivalentes sont fournies, permettant à chaque fois d'abrégger.

Ce qu'il est recommandé, c'est de noter seulement ce qui est essentiel, caractéristique. Ainsi une description

-----  
(2) Grand Larousse encyclopédique, Paris, 1964.

(3) Dictionnaire encyclopédique Quillet, Paris, 1935.

(4) R. Georgin, Les secrets du style, Paris, Editions sociales, 1961.

faite de mémoire vaut mieux que tout enregistrement devant l'objet ou le paysage, car le recul permet alors de classer les détails et d'éliminer ceux jugés non pertinents à l'effet souhaité. Le modèle stylistique général est alors celui de la sobriété et la litote devenant recette du style, le XVIIe siècle classique se voit souvent élever au rang de témoin du genre.

### 1.3) Le résumé en pédagogie

Dans le manuel scolaire, le résumé coïncide traditionnellement avec la fin de chaque chapitre. Un tel résumé ne relève pas d'intentions exclusivement stylistiques. Le but du pédagogue est en général de dégager les points importants de son cours, ceux dont il souhaite ou juge indispensable l'acquisition par l'élève, avant d'aborder le chapitre qui suit. Les présentations et les compositions de ces résumés dépendent donc de leurs auteurs et même des disciplines enseignées.

1.3.1) Le résumé est présenté directement à partir d'un exemple qu'il ne résume pas:

Exemple : C. Vignier, Cours de Langue française, Payot, 1923.

Leçon 1 : L'action; le verbe

Texte : Entre jour et nuit.

"Sur le couvercle du poêle, dans une casserole de terre, la soupe chauffait. La mère, assise le dos au feu, reprisait des bas d'enfants. Des chemises, des mouchoirs fraîchement lavés, fumaient sur des cordes tendues. Et les enfants, revenus de l'école, regardaient dehors, tout en bas."

Résumé : "Les mots qui indiquent ce que font les personnes, les animaux et les choses sont des verbes; ils expriment des actions".

1.3.2) Le résumé dégage les définitions essentielles du texte, qui établissent les caractéristiques fondamentales de l'objet pédagogique traité et les lois qui le con-



cernent. C'est le cas de nombreux manuels dans les sciences d'observation ou naturelles (physique, chimie, biologie, géographie) où les éléments retenus ne s'interprètent que dans un rapport direct de l'objet avec le domaine scientifique auquel il appartient.

Exemple : Cessac-Tréherne, Paris, Nathan, 1966, classe de 1ère C

Chapitre 1 : La propagation rectiligne de la lumière.

Résumé : "La lumière est la cause des sensations lumineuses : un objet n'est visible que si l'oeil en reçoit de la lumière. Un objet lumineux peut être une source de lumière ou seulement un corps éclairé.

"La lumière se propage dans le vide et les milieux transparents; elle est arrêtée par les corps opaques.

"Dans un milieu transparent homogène, la lumière provenant d'un point lumineux se propage suivant des lignes droites issues de ce point. Ces droites sont appelées des rayons lumineux.

"Cette hypothèse de la propagation rectiligne de la lumière explique la formation des ombres et la reproduction d'un objet au moyen d'une 'chambre noire'.

1.3.3) Le résumé brosse le tableau global, à grands traits, de l'époque dont on souhaite que le lecteur retienne les tendances et l'évolution principales, à charge pour lui de compléter cette vision par les précisions du chapitre qui précède. Les notions sont générales et se bornent à quelques indications sur un type de civilisation, renvoyant aux paragraphes correspondants. Le résumé n'a plus seulement vocation pédagogique mais aussi culturelle. La responsabilité de l'historien y est grande.

Exemple : E. Badoux et R. Déglon, Histoire générale des origines au XIIIe siècle, Payot, Lausanne, 1968.

Le développement économique et les villes. (chapitre XLIV, p. 334)

Résumé :

1/ Dès le XIe siècle, l'industrie se concentre dans les vil-

- les. Dans les villes importantes, les corporations groupent obligatoirement les gens de même métier (§§ 254 et 255).
- 2/ Le début du XIIe siècle voit renaître le commerce et les transports, qui sont facilités par plusieurs inventions. L'argent prend une importance croissante (§§ 256 et 257).
  - 3/ A la même époque, des villes, à la fois marchés et forteresses, connaissent un développement important (§258).
  - 4/ Les bourgeois obtiennent de leur seigneur des chartes de franchise. Ainsi se créent les communes (§ 259).
  - 5/ La vie quotidienne comme les moeurs présentent de violents contrastes. A la piété se mêlent beaucoup de superstitions (§§ 262 et 263).

#### 1.4) Le résumé documentaire

Il est généralement profitable pour le traitement documentaire de l'information de substituer aux énoncés en langue naturelle des représentations symboliques formulées dans un langage documentaire ad hoc et ce, pour les besoins de l'exploitation future. Pour traduire le sujet principal dont traite un document, la caractérisation sémantique utilise un nombre restreint de termes dont les combinaisons exprimeront le contenu détaillé du document, c'est-à-dire que l'indexation de ce dernier sera de type combinatoire. La démarche intellectuelle s'articule ainsi en deux étapes : la condensation d'abord qui conduit à la représentation d'énoncés longs à l'aide d'un nombre restreint de notions et la traduction ensuite des expressions scientifiques complexes en expressions normalisées appartenant au langage documentaire choisi. Ce dernier langage constitue le langage-cible de l'opération.

Ce langage-cible est une liste de termes ou descripteurs désignant les notions propres à un domaine scientifique donné, entre lesquels sont établis deux types de relations qualifiées, les unes de sémantiques (classification des descripteurs faite a priori), les autres de syntaxiques (liaisons observées a posteriori).

Il ne s'agit donc pas d'une analyse syntaxique complète des textes d'entrée : le problème se limite à une sorte de normalisation de la terminologie, plus exactement à l'établissement d'un dictionnaire d'équivalences entre langage naturel et langage documentaire, assorti de règles pour l'interprétation des termes polysémiques. Les critères de sens importent ainsi plus souvent que les critères grammaticaux.

La seconde étape de l'indexation consiste en l'établissement de relations logiques entre les descripteurs obtenus dans la première étape. Ces relations sont marquées dans le texte en langage naturel par les indicateurs grammaticaux qu'il est nécessaire d'intégrer dans la représentation en langage documentaire. En général cependant, les critères sémantiques immédiats l'emportent sur les critères grammaticaux pour la construction des syntagmes documentaires. L'analyse grammaticale interviendra là où subsistent des équivoques dans l'interprétation syntaxique des textes considérés.

Cependant les rapports marqués dans la chaîne syntagmatique restent sous forme de rapport de voisinage, uniquement en surface. L'organisation du lexique se fait en fonction de la norme théorique qu'est le domaine scientifique de référence. La terminologie est par suite celle utilisée dans les manuels, les traités et les dictionnaires scientifiques, et on ne peut aboutir à une interprétation unique des énoncés qu'en se référant à une connaissance de la théorie scientifique à laquelle appartiennent les textes considérés.

On voit alors que c'est de la perspicacité de l'analyste s'appuyant sur cette connaissance et sur la comparaison des énoncés que dépendront en dernier ressort, l'application de l'indexation et de la condensation, c'est-à-dire l'élaboration du résumé documentaire du texte.

Exemple : On peut choisir ainsi pour le résumé d'un article scientifique de ne retenir que les techniques utilisées par

l'auteur, la conclusion principale de l'article (son apport théorique) ou sa place à l'intérieur d'une recherche déterminée.

Exemple:

Résumé: Remond (A), Lesevre (N). Remarques sur les conditions d'apparition et l'importance statistique des ondes lambda chez les individus normaux. Revue Neurol. Fr. (1956), 94, no 2, 160.

Les auteurs insistent sur les points suivants : 1) au point de vue technique il est essentiel d'utiliser une sensibilité élevée des amplificateurs; 2) les ondes lambda n'apparaissent pas pendant l'obscurité même si le sujet ouvre et ferme les yeux.

Termes à Remarques

indexer : sur

conditions d'apparition  
et  
importance statistique  
des  
ondes lambda  
chez  
individus normaux

1.5) La rhétorique et le résumé

1.5.1) La rhétorique et ses parties

La "technê" aristotélicienne s'articule en cinq parties :

- inventio : trouver ce qu'on va dire,
- dispositio : ordonner ce qu'on a trouvé,
- elocutio : orner ce qu'on dit avec des figures,
- actio : agir sur le discours par les gestes et la diction
- memoria : faire appel à sa mémoire

### 1.5.1.1) L'inventio

C'est la redécouverte des arguments qui existent préalablement dans le patrimoine culturel. Il s'agit d'une part d'entraîner logiquement la conviction chez l'auditeur mais aussi de susciter en lui l'émotion. Les preuves intrinsèques appartiennent entièrement au domaine du raisonnement de l'orateur; les preuves extrinsèques sont dans la nature même de l'objet.

Si l'exemple est ainsi à caractère inductif, les argumenta sont présentés par contre comme des modes déductifs. L'enthymème, fondé sur l'aspect vraisemblable des prémisses et non sur leur vérité, est le syllogisme propre à la démarche rhétorique. Les lieux dont les Topiques donnent une liste complète sont des formes vides communes à tous les arguments, des stéréotypes, des opinions communes dont la valeur persuasive a été éprouvée.

### 1.5.1.2) La dispositio

Elle est la mise en ordre des parties du discours, la composition véritable de ce dernier. Le début, l'exorde et la fin, l'épilogue sont les moments où l'orateur fait appel aux sentiments de l'auditoire, mais l'épilogue est aussi le résumé des faits et des sentiments que le discours a présentés.

La narratio après l'exorde, et la confirmatio sont les deux parties centrales et démonstratives de l'exposition. La narratio est le récit des faits, considérés comme preuves. La confirmatio est l'exposé des arguments ou raisons probantes.

### 1.5.2) Le résumé rhétorique

L'opération qui consiste à résumer ou à raccourcir se manifeste sous deux formes dans la tradition rhétorique.

La première apparaît dans certains procédés de raisonnement incomplet. Ainsi, Port-Royal reconnaît à propos

de la suppression d'une proposition du syllogisme proposition jugée trop claire ou trop connue : "Ainsi cette suppression flatte la vanité de ceux à qui on parle, en se remettant de quelque chose à leur intelligence, et en abrégant le discours, elle le rend plus fort et plus vif." (Logique, III, XIV).

La concision est présentée ainsi comme l'occasion principale pour la pensée de dépasser les limites de l'expression.

La seconde manifestation rhétorique du résumé est située au niveau de la quaestio, c'est-à-dire de ce qui définit le thème particulier du discours. C'est en quelque sorte le contenu résumé, un raccourci du sujet à débattre, proposition, qui suivra immédiatement l'exorde, avant la narration des faits. Il s'agit alors de condenser en une question générale ce à quoi se rapportera le discours. Cette question générale sera confrontée à l'inventio : elle stimulera par sa brièveté la recherche des arguments. Ce résumé peut avoir deux formes : celle d'une position, d'une thèse abstraite ou encore celle d'une hypothèse à propos des faits ou de circonstances particulières.

#### 1.6) Le résumé. Conclusions générales

De façon générale, on peut constater deux types de résumés :

- 1/ Le résumé informatif qui est la version condensée mais fidèle du texte ou du document auquel il se rapporte;
- 2/ Le résumé indicatif qui a pour fonction de signaler ou de mettre en évidence le thème principal ou les thèmes importants du texte.

Le résumé informatif peut remplacer le texte dans la mesure où son contenu condense avec fidélité ce que dit le texte, en rapportant tous les détails importants du message. Plan, terminologie nouvelle et résultats ou conclusions doivent ainsi y figurer.

Le résumé indicatif, à la différence du résumé informatif, traduit la position et le jugement de l'auteur du résumé vis-à-vis du texte original. La composition d'un tel résumé varie donc selon les options et les spécialités de son auteur. Un véritable travail d'interprétation peut ainsi être réalisé dont les finalités correspondent généralement aux intérêts des lecteurs que vise ce type de résumé.

Comment traduire donc les procédures utilisées par ces deux types de démarches? Dans le premier cas, nous verrons surtout des procédés d'élagage et de condensation du texte original. Dans le second, des mécanismes d'extraction et d'interprétation amènent à ne retenir que les données principales ou jugées principales du texte.

Le schéma est :

I / information { - élagage  
- condensation } on rapporte tout ce qui est dit

en supprimant simplement les redondances stylistiques et certains exemples.

II / indication { - extraction  
- interprétation } on dégage l'idée ou les idées principales du texte en soulignant leur importance ou en les qualifiant.

Donc : Ce que l'auteur du texte pense, ses raisons, ses motivations, ses buts.

Grossièrement ceci peut correspondre à deux niveaux linguistiques différents :

I / information { on retransmet en les condensant les dits  
on reste au niveau du texte ou de l'énoncé.

II /

indication

on traduit les intentions et les raisons  
du texte  
L'interprétation porte sur les énonciations  
du texte. Le résumé est en quelque sorte à  
un niveau métatextuel.



## 2. L'argumentation et le résumé

### 2.1) Pourquoi résumer une argumentation ?

Nous ne pouvons ignorer les liens de filiation qui existent entre la rhétorique classique dont nous venons de résumer le développement historique, et l'argumentation quotidienne. Toutes les opérations discursives de notre vie sociale, qu'elles visent à l'élaboration de textes écrits ou qu'elles se manifestent sous la forme d'argumentations spontanées et orales, dépendent encore de notre culture occidentale. Toute argumentation introduit une dimension rhétorique sociale dès sa production.

Ainsi, écrit R. Barthes : "Beaucoup de traits de notre littérature, de notre enseignement, de nos institutions de langage (et y a-t-il une seule institution sans langage?) seraient éclaircis ou compris différemment si l'on connaissait à fond (c'est-à-dire si l'on ne censurait pas) le code rhétorique qui a donné son langage à notre culture."<sup>(5)</sup>

Aristote, par sa création d'une rhétorique homogène appliquée, est encore présent dans la plupart de nos développements argumentatifs. Le XVIIIe siècle a privilégié incontestablement la réflexion sur la pratique des figures, mais l'erreur fondamentale consisterait aujourd'hui à considérer encore la rhétorique comme un art des tropes. Car si la rhétorique peut apparaître en premier lieu comme maniement et théorie des écarts du langage par rapport à une norme plus ou moins acceptée, elle est bien davantage une sorte de codage de l'acte de parole, restreignant par là-même le caractère individuel et libre qu'à la suite de Saussure nous serions ten-

---

(5) R. Barthes, L'ancienne rhétorique, Communications, no 16, p. 223.

tés d'attribuer à cet acte de parole. L'argumentation rhétorique pose par suite tout le problème des rapports syntagmatiques et de leur appartenance au domaine de la parole.

Déjà Saussure écrivait à ce sujet dans son Cours de linguistique générale : "Il faut attribuer à la langue, et non à la parole, tous les types de syntagmes construits sur des formes régulières" et il ajoutait plus loin " Il faut reconnaître que dans le domaine du syntagme il n'y a pas de limite tranchée entre le fait de langue, marque de l'usage collectif, et le fait de parole, qui dépend de la liberté individuelle. Dans une foule de cas, il est difficile de classer une combinaison d'unités, parce que l'un et l'autre facteurs ont concouru à la produire, et dans des proportions qu'il est impossible de déterminer". (6)

L'originalité de la rhétorique et de ses formes d'argumentation est ainsi d'introduire la notion de code dans le champ linguistique de la parole, et ce, sous deux formes. La première relève des manières de parler; elle concerne essentiellement les faits de style et de composition : l'argumentation est associée aux problèmes d'un art d'écrire ou de parler. La seconde, bien plus fondamentale, concerne cette pratique spéculative sans laquelle on ne pourrait mentionner d'argumentation. Comme la rhétorique, l'argumentation est confrontation d'au moins deux parties : la dispositio de l'orateur s'articule face à celle de son adversaire, et réciproquement, sur un mode généralement conflictuel.

La communication argumentative suppose ainsi toujours une interaction sociale directe ou indirecte, selon qu'il y a présence physique ou non d'autrui. Son champ d'études coïncide alors avec celui de la communication verbale aux sens psycholinguistique et psychosocial du terme. Son analyse impose la restitution aux phénomènes linguistiques de leurs fondations extralinguistiques car, "ensemble de stra-

-----  
 (6) F. de Saussure, Cours de linguistique générale, Paris, Payot, 1960, p. 173.

tégies discursives en vue d'une finalité déterminée" (7) elle est avant tout communication entre individus.

La ramener à une manipulation de figures ou de propositions logiques revient donc à nier en elle les rôles présents du locuteur et de l'interlocuteur en même temps qu'à tronquer l'essentiel de l'apport rhétorique qu'elle véhicule.

Il y a en effet, pour reprendre la distinction de R. Barthes, deux pôles dans la rhétorique : un pôle paradigmatique, celui des figures, et un pôle syntagmatique, celui de la dispositio, des parties du discours et de leur ordre (8). C'est cette syntagmatique qui constitue l'ossature essentielle du discours argumentatif. Car si l'argumentation se divise en autant de parties que l'orateur a de fonctions locales ou générales à remplir, le plan du discours est ce qui traduit l'arrangement et la distribution des principales idées sur lesquelles fonctionne le discours. Et si l'argumentation est art de persuader et par là-même "jeu des sentiments", la tradition a aussi posé pour principe à tout orateur, et notre culture en témoigne, qu'il est indispensable de produire la conviction en agissant sur l'entendement. Les discours faits pour les assemblées populaires permettent un style véhément et déclamatoire, mais ce serait une erreur d'en conclure qu'ils n'ont pas besoin d'un raisonnement solide.

Cette syntagmatique du discours est comparable à l'entreprise des rhétoriciens classiques qui imposaient pour plan : 1) exorde, 2) proposition, 3) division, 4) confirmation, 5) conclusion.

Si donc, toute argumentation dans l'acceptation rhétorique du terme, est discours sur le discours, elle est

-----  
 (7) J.B. Grize, Travaux du Centre de Recherches sémiologiques, Neuchâtel, no 7.

(8) R. Barthes, L'ancienne rhétorique, Communications, 1970, no 16, p. 176.

aussi mise en valeur des idées-forces de ce discours et nous devons retrouver ces arguments pour reconstruire le schéma syntagmatique du discours. Tout discours reposant sur un thème dans la mesure où il s'inscrit dans la socialité du raisonnement, nous devons retrouver les grandes étapes du développement de ce thème. L'argumentation est ainsi discours sur l'exposition d'arguments jugés par l'orateur pertinents à la finalité qu'il s'est posée. Nous appellerons argumentèmes, ces unités argumentatives à l'intérieur du discours. Les retrouver puis les relier est indispensable si nous entendons notamment analyser la structure syntagmatique du discours argumentatif.

Une première étape consistera ainsi à isoler ces argumentèmes; la seconde étape aura pour but de marquer les relations existant entre ces argumentèmes dans le développement du discours.

La technique du résumé semble à même de nous permettre de réaliser cette première étape de filtrage des argumentèmes. Il va sans dire que nous ne songerions pas à utiliser la pratique du résumé si nous nous bornions à analyser des slogans publicitaires. Mais notre choix s'est porté sur des textes écrits donc cursifs, relativement longs.

Nous traiterons ultérieurement des problèmes que soulève l'utilisation des textes écrits, face à l'existence de manifestations argumentatives du type oral. Retenons que la cursivité même du discours écrit nous semble répondre plus aisément et dans une première approche à notre propos. Tous les discours analysés ont supposé en effet une préparation de la part de leurs auteurs. C'est entre autres ce plan que nous entendons retrouver, les types de structures argumentatives utilisées, les modes de relations entre argumentèmes employés et leurs spécificités éventuelles.

## 2.2) Comment résumer une argumentation ?

Nos bons maîtres nous ont à tous laissé le souvenir de résumés didactiques, appropriés, semblait-il, à l'ana-

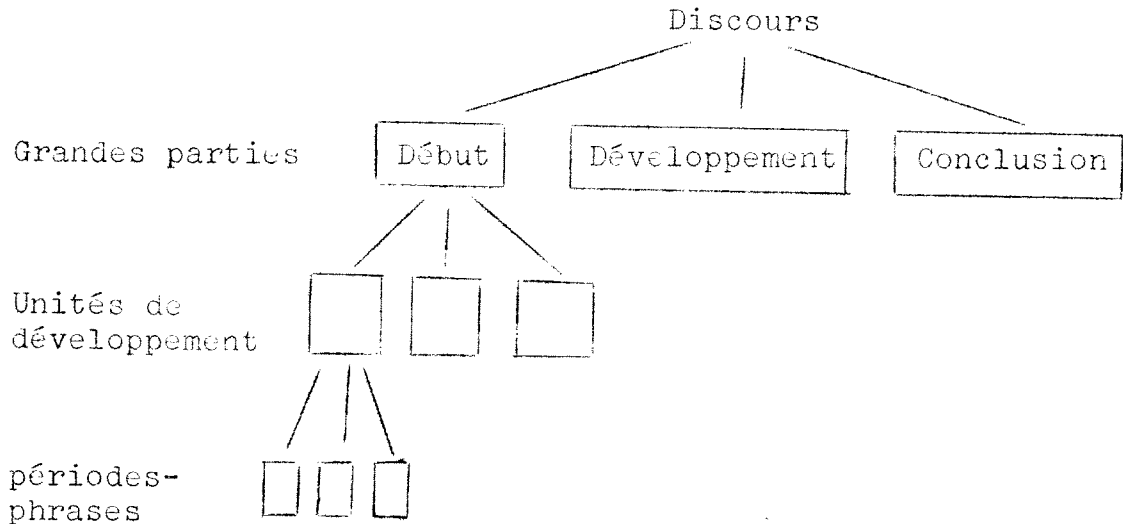
lyse des sentiments ou de la pensée d'un auteur. Il s'agissait généralement de mises en évidence d'éléments jugés significatifs et propres à différencier un auteur ou un texte littéraire d'un autre. Devrons-nous procéder ainsi?

Nous ne le pensons pas dans la mesure où il ne s'agit pas pour nous d'interpréter un texte mais de restituer, au sens de filtrer le moins subjectivement possible, les argumentèmes qui composent une argumentation et les relations qui les unissent dans un ensemble-discours. Tout au plus, s'agira-t-il pour nous d'éliminer ce qu'en première approche nous jugerons seulement redondant, de raccourcir ce que l'auteur dit deux fois, de découper enfin le texte en unités de sens locales. Nous voyons immédiatement le type de difficultés sémantiques qu'une telle tentative comporte, et partant, l'excès de précautions qu'elle nécessite. En fait, il importe pour nous, d'une part de restituer le plan du discours, d'autre part, de ne négliger aucune des unités propositionnelles qu'il contient.

En ce qui concerne le plan du discours, nous avons vu quel type de découpage nous offrait la dispositio rhétorique (exorde, narration, confirmation, épilogue). Cet arrangement des unités est au niveau du discours; la conlocatio est l'arrangement des unités de la partie. Mais le discours est aussi à lui-même une unité complète face aux autres discours auxquels il renvoie.

On peut donc considérer de façon exclusive ou bien successivement plusieurs niveaux d'unités argumentatives : 1) le niveau général du discours, 2) les grandes parties du discours analogues à celles de la dispositio, 3) la partie elle-même ou le morceau de développement, 4) l'unité de développement, par exemple la thèse résumée du discours ou l'attitude vis-à-vis de cette thèse, enfin, 5) la période, en général la phrase selon une structure qui comporte un début et une fin marqués.

Le schéma est alors le suivant :



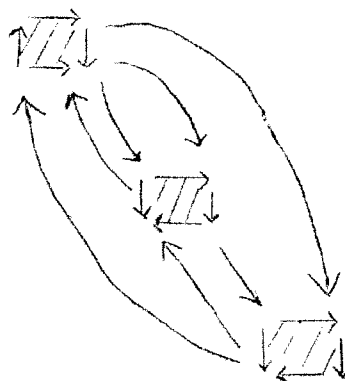
Un tel découpage cependant ne peut être abordé sans qu'auparavant soient arrêtées un certain nombre d'hypothèses de travail. Une question vient en effet immédiatement : qu'allons-nous choisir comme unité de développement, c'est-à-dire comme unité de sens ? Comment définirons-nous l'élément sémantique à l'intérieur d'une argumentation ?

Un discours argumentatif n'est pas seulement une série d'articulations logiques ayant pour fonction de relier un certain nombre d'arguments. C'est aussi une séquence significative où les effets de sens d'une part apparaissent au niveau du discours complet, d'autre part sont créés à travers l'enchaînement d'unités de sens organisées autour d'un contenu local précis qui peut être exemple, partie ou développement du thème général du discours. Les relations peuvent alors porter à la fois sur deux ou plusieurs unités significatives voisines, sur l'ensemble des unités ou sur des unités non limitrophes, la seconde renvoyant par exemple à la quatrième, etc.

A l'intérieur d'autre part de chaque unité de signification, il peut exister des types de relations faisant intervenir de deux à n phrases pour leur composition.

Le schéma peut être :

argumentème/unité de sens



La structure de l'unité de signification coïncide avec celle de l'argumentème qui devient ainsi unité de sens locale organisée autour d'un point précis d'argumentation. Deux questions sont alors à poser : qu'allons-nous appeler unité de sens, et comment la délimiter? Quel type d'organisation retiendrons-nous comme pertinente à l'hypothèse 'argumentème' que nous allons utiliser ?

On pourrait concevoir un modèle analogue à celui employé par A.J. Greimas pour sa Sémantique structurale <sup>(9)</sup> où la totalité de la "substance sémantique" n'est appelée à signifier que grâce à un réseau d'articulations qui la recouvre : le sens n'est saisi que s'il est articulé. La combinatoire porte alors sur un nombre limité de catégories sémantiques. Chaque catégorie de cette combinatoire est susceptible de se transformer en modèle sémiotique constitutionnel, couvrant un champ de significations ou un 'micro-uni-

-----  
 (9) A. J. Greimas, Sémantique structurale. Paris, Larousse, 1966.